



**MONSIEUR PIERRE DE BOUSQUET**  
**Préfet de la Région Haute-Normandie**  
7, place de la Madeleine  
76036 Rouen Cedex

Rouen, le 4 avril 2012

***OBJET : Pollution de l'air – procédure d'alerte***

Monsieur le Préfet,

Notre région et en particulier l'agglomération de Rouen viennent de connaître une série sans précédent de dépassements de seuils d'information (28) et d'alerte (6) depuis le début de l'année pour la pollution de l'air par les particules.

L'article 7 de l'arrêté du 16 janvier 2012 prévoit toute une série d'actions que vous pouvez mettre en œuvre pour réguler le trafic automobile, les activités humaines et réduire les émissions de polluants d'origine industrielle ou agricole.

Nous avons été très surpris de constater que vous n'avez pas activé ce dispositif lors des six derniers dépassements du seuil d'alerte à l'exception de la journée du 16 mars où des mesures de restriction d'activité physique ont été prises.

Vos représentants qui se sont exprimés dans les médias ont indiqué que cette décision avait été prise au vu des données fournies par l'association Air Normand qui conclut au rôle marginal du trafic routier (5%) dans les émissions de particules fines PM10.

Nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord sur cette analyse et votre décision de ne pas mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Nous exprimons trois réserves sur les conclusions publiées par Air Normand :

- Tout d'abord, la part de la route dans les émissions de PM10 est bien supérieure à celle indiquée par les médias, de l'ordre de 14% si on se réfère aux dernières études d'Air Normand pour les PM 10, 45% si on se réfère aux études d'Air Paris et plus de 50% pour les Nox ;
- Ensuite, le niveau de pollution mesuré dépend du lieu où sont localisées les stations de mesures. Concernant notre agglomération, une seule station (Guillaume le conquérant) se situe à proximité immédiate du trafic routier, ce qui induit inéluctablement une minoration des niveaux de particules fines issues de la circulation routière ;

- Enfin, nous tenons à rappeler que notre dispositif de surveillance, en cohérence avec la réglementation, se concentre sur la mesure des particules fines PM10, alors que les (rares) études épidémiologiques indiquent que les principaux risques, notamment en matière de cancers du poumon, relèvent des particules ultra fines ou PM2,5.

Pour l'ensemble de ces raisons avons demandé par courrier séparé à Air Normand de refaire une communication qui rappelle l'importance du trafic routier dans la pollution de l'Air et les risques afférant pour la santé, pour ne pas entraîner une démobilitation des acteurs concernés dans la lutte contre ce fléau qui provoque plus de 40.000 décès prématurés par an.

Parallèlement, Monsieur le Préfet, au vu des enjeux sanitaires, nous vous demandons d'appliquer le principe de précaution et de mettre en œuvre, dès la prochaine procédure d'alerte, les actions prévues à l'article 7 de l'arrêté du 16 janvier 2012 afin de protéger la santé de nos concitoyens.

Notamment, comme vous avez pu le constater, Rouen est une des seules grandes villes de France où les camions, importants émetteurs de particules dans l'air, transitent dans le centre ville. Cette situation d'une autre époque est due au refus des transporteurs routiers et des opérateurs portuaires d'utiliser la rocade sud, réalisée à cet effet entre le rond-point des vaches et le parc des expositions, pour des motifs soi-disant économiques.

Monsieur le Préfet, comme votre prédécesseur l'a fait pour le bon déroulement d'une fête foraine, la foire St Romain, nous vous demandons que, a minima lors des pics de pollution et pour la protection de la santé de nos concitoyens, les camions transitant en ville soient déviés vers cette rocade sous-utilisée.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre présente demande nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

*Pour les élu-es EELV de la CREA et  
de la Région Haute-Normandie*



**Cyrille Moreau**

*Président du groupe des élu-es EELV  
de la CREA*



**David Cormand**

*Président du groupe des élu-es EELV  
de la Région Haute-Normandie*